

Prévention des conflits d'intérêts et manquements à la probité

OBJECTIFS

Apprendre à prévenir et détecter les faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics et de favoritisme.

PROGRAMME

Se familiariser avec les infractions constitutives d'une atteinte à la probité

La corruption active et passive - Le trafic d'influence - La prise illégale d'intérêt - Le favoritisme - Le détournement de fonds publics - La concussion

La protection de la commune face aux risques d'atteintes à la probité

La réglementation en vigueur dans les communes pour prévenir la corruption

Les recommandations de l'AFA adaptées au service public local

La mise en œuvre d'un programme anticorruption dans une collectivité (cas pratique)

La protection du maire et des élus

La réglementation applicable aux élus locaux

Les bonnes pratiques dont peuvent s'inspirer les élus locaux

MODALITES

Durée : 1 journée (7 heures)

Mode : Présentiel

Effectif maximum : 15 participants

Prérequis : Aucun

Méthode : Apports théoriques, participation active, exercices pratiques, documents pédagogiques remis aux participants.

Public : Elus communaux et intercommunaux

Code Mon Compte élu : ELU0604

